

2010_B368

OBJET : Aménagement du Territoire - Programme régional "AGIR pour des quartiers durables" Engagement de la Communauté du Pays d'Aix

Le 22 juillet 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Jacques GARÇON, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Patricia LARNAUDIE, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du Bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD DESNUELLE, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Roger PELLENCE, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis.

Excusé(e)s :

Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Jean Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 22 JUILLET 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude FERAUD
Monsieur Jean CHORRO
Monsieur Jean-Pierre SAEZ

Objet : Programme régional "AGIR pour des quartiers durables"
Engagement de la Communauté du Pays d'Aix
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA est candidate au programme régional « AGIR pour des quartiers durables ». Ce programme encourage des opérations d'aménagement exemplaires qui renouvellent les pratiques de l'urbanisme et le rôle de la maîtrise d'ouvrage publique.

La Région soutient financièrement ces opérations en phase de conception ou en phase de réalisation.

- Les études de conception pourront être financées jusqu'à 60 % du coût global avec un plafond de subvention de 100 k€.
- Pour la production de quartiers durables, le taux maximum de financement s'élève à 50% du déficit prévisionnel de l'opération avec un plafond de subvention de 300 k€.

La CPA désire solliciter à ce titre des subventions. Une première demande sera déposée pour un accompagnement à la réalisation du quartier durable « Les Michelons » à Venelles.

Exposé des motifs :

La Région porte une ambition de politique d'aménagement et de développement durable et a signé une convention de partenariat « Contrat de développement » avec la CPA.

Elle a également lancé le programme régional « AGIR pour des quartiers durables » pour soutenir des opérations d'aménagement exemplaires.

1-1/ Modalités du programme régional « AGIR pour des quartiers durables »

La conception et la production d'un quartier durable portent l'ambition d'un « processus global de qualité » porté politiquement par l'acteur public pour développer la citoyenneté, améliorer le confort des habitants, promouvoir des mixités sociales et générationnelles et alléger l'empreinte environnementale.

1-2/ Les principes opérationnels du programme régional « AGIR POUR DES QUARTIERS DURABLES »

Les études pré opérationnelles

L'éligibilité : Sont éligibles les études pré opérationnelles de conception d'un quartier durable,

Le mode de financement. Les études de conception pourront être financées jusqu'à 60 % du coût global avec un plafond de subvention de 100 k€ par lauréat.

Réalisation de quartiers durables

L'éligibilité : Sont éligibles les opérations d'aménagement complexes qui répondent au cahier des charges du programme « AGIR pour des quartiers durables », et qui assurent une mixité sociale.

Le mode de financement : Sur ce volet « production de quartiers durables » le programme régional propose une subvention d'équilibre au bilan prévisionnel d'aménagement pour compenser une partie du déficit du bilan prévisionnel de l'opération. La partie du déficit éligible est légitimée par la qualité des études, la conception des espaces publics, le surcoût des réseaux techniques dû à une recherche de performance environnementale et par la vente de charges foncières compatible avec les prix de référence du logement social. Le taux maximum de financement s'élève à 50% du déficit prévisionnel de l'opération avec un plafond de subvention de 300 k€.

Toutefois, le taux de financement pourra être revu à la baisse.

Le détail des principes et de l'éligibilité des dépenses est énoncé dans le guide de la Région.

2/ Candidature de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix

2-1 La CPA et les quartiers durables

La méthode

Après l'adoption de la charte des Eco maires par le Conseil communautaire en octobre 2005, la CPA a réalisé en partenariat avec la Région un livret intitulé « Piloter un projet de quartier durable ». Il permet aux élus de se donner des objectifs précis pour que leur quartier puisse être qualifié de quartier durable.

Ce livret, remarqué par l'Europe nous a permis d'être partenaire du projet européen « CAT MED ». « Changer les métropoles méditerranéennes avec le temps ». Ce projet regroupe 11 métropoles du sud de l'Europe et doit permettre de promouvoir les quartiers durables méditerranéens.

Pour compléter ce livret, la CPA a travaillé sur la définition de cahiers des charges « quartiers durables » et un référentiel de prescriptions. Ce complément s'est fait dans le cadre d'un appel à projet AGIR pour l'amélioration de la qualité environnementale et énergétique de l'habitat en pays d'Aix

Ainsi, avec ces deux outils la CPA est armée pour entreprendre des quartiers durables de qualité sur son territoire, tant en maîtrise d'ouvrage communale que communautaire. Elle espère ainsi, positionner son action en leader dans ce domaine.

La réalisation

La Communauté du Pays d'Aix propose à ses communes un partenariat et/ou un accompagnement. La CPA peut apporter une aide à la conception et à la réalisation de quartiers durables auprès des maires.

Ainsi les ZAC Habitat communautaire sont élaborées avec la méthode « Piloter un quartier durable » et sont soumises à critères et seront mise en œuvre avec la méthode « Réaliser un quartier durable » de la CPA..

LA PREMIERE EXPERIMENTATION

La commune de Venelles a fait appel à la communauté pour l'élaboration du quartier « Les Michelons » qui sera réalisé sous procédure de ZAC communautaire.

Le site « Les Michelons » répond parfaitement aux critères retenus par les 3 référentiels cités. Ce quartier se situe dans le secteur urbanisé de Venelles, entre trois grandes zones de la commune : le village au Nord-est, la zone d'activités au Sud-ouest et la zone agricole de l'autre côté de l'autoroute. Un des enjeux majeurs par rapport au site sera de réaliser une couture urbaine entre ces différentes entités.

Le périmètre étudié inclut l'échangeur autoroutier et l'entrée de ville d'une des communes de la première couronne aixoise et porte d'entrée du pays d'Aix depuis le Val de Durance.

Ce quartier marquera la première réalisation, en Pays d'Aix d'un quartier urbain durable. Il sera, de fait un exemple, une vitrine emblématique de ce que le territoire peut générer de bonnes pratiques porteuses des valeurs partagées avec la Région PACA au titre desquelles se trouvent le confort de ses habitants, le respect des ressources locales, et le développement des technologies de pointe.

2-2 Engagement de la CPA dans le programme régional

La CPA désire s'engager dans le programme régional « AGIR pour des quartiers durables ». Elle associera la Région dans les études et dans la réalisation des quartiers durables, réalisés en procédure ZAC communautaire. Elle demandera à ce titre une participation financière pour les études pré opérationnelles et pour la réalisation de ces quartiers.

Une première demande sera déposée pour un accompagnement à la réalisation du quartier durable « Les Michelons » à Venelles. Elle inscrira ce projet dans le réseau régional d'échange d'expériences et fera bénéficier ce réseau des expérimentations menées dans le cadre du projet européen CAT MED.

La CPA, dans le cadre de ce projet, déposera des demandes de subventions spécifiques aux partenaires, notamment l'ADEME, et éventuellement l'Europe au titre du programme FEDER ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2009 A 218 du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2009 ;

Vu la délibération n° 2007-A195 du Conseil Communautaire du 6 juin 2007, autorisant la CPA à répondre aux appels à projet AGIR de la Région PACA,

Vu la délibération n° 2007-A365 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2007, lançant l'AMO AGIR pour l'amélioration de qualité environnementale et énergétique de l'habitat en pays d'Aix,

Vu la délibération de la CPA n°2005-A227 du 24 octobre 2005 sur les quartiers durables,

Vu la délibération de la CPA n°200-A390 sur le principe de soutien aux communes en matière de projets urbain et de ZAC communautaire

Vu la convention de partenariat « Contrat de développement Région Provence Alpes Côte d'Azur/ Communauté du Pays d'Aix - 2010-2013 »

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à répondre à l'appel à projet « AGIR pour des QUARTIERS DURABLES » et à signer tous documents afférents à cet appel à projet régional
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à signer les pièces relatives aux dossiers de candidature par quartier
- **AUTORISER** Monsieur le président ou son représentant à solliciter les subventions auprès de la Région PACA ; et les autres partenaires comme l'ADEME ou l'Europe dans le cadre du FEDER.

OBJET : Aménagement du Territoire - Programme régional "AGIR pour des quartiers durables" Engagement de la Communauté du Pays d'Aix

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

